



Maison de la Ruralité ASBL  
Place Vaxelaire 20  
5537 BIOUL  
N° entreprise : BE0645.990.306

## CONVENTION DE LOCATION

Entre l'ASBL Maison de la Ruralité, Place Vaxelaire n°20 à Bioul, représentée par Monsieur NYSTEN Benoît

**Dénommé le « Bailleur », d'une part**

Et

....., représenté par .....

GSM :

EMAIL :

**Dénommé le « Preneur », d'autre part**

Il est convenu ce qui suit :

Le Bailleur met à disposition du preneur, dans le cadre d'une convention, les locaux décrits ci-dessous :

- L'entrée et la salle « AUBERGINE », avec accès ou sans accès au bar + toilettes
- L'entrée et la salle « OUVE » à l'étage avec utilisation ascenseur + toilettes étage
- **L'entrée et le hall Expo + toilettes bas.**
- **La salle de « SPECTACLE » pour des répétitions, le montage avec entrée par escalier + toilettes bas**
- **La salle de « SPECTACLE » pour manifestation payante avec/sans éclairage scène, avec/sans sonorisation**
- **Autres à détailler :**
  - o **Montage et démontage - Dates :**
  - o **Répétitions – Dates :**

Le locataire déclare utiliser les lieux loués aux fins ..... pour ..... personnes. Le nombre de personnes ne peut pas dépasser la capacité de la salle louée, soit 120 personnes.

**Contact téléphonique pour réservation, disponibilité et renseignements : Sabrina Mazzier : 0478/626518**

**Contact téléphonique avec le trésorier de l'ASBL : 0472/503466 ou 071799345**

**Compte CRELAN : BE44 1030 4144 5841**



**Maison de la Ruralité ASBL**  
**Place Vaxelaire 20**  
**5537 BIOUL**  
**N° entreprise : BE0645.990.306**

**Dates :**

-  
-

**au prix convenu de ..... selon le tarif fixé de la location, plus ..... nettoyage(s).**

**La réservation ne sera effective qu'au dépôt du paiement de .....sur le compte de l'ASBL Maison de la Ruralité CRELAN BE44 1030 4144 5845** pour la durée fixée dans le contrat.

Le preneur, lors d'une occupation régulière d'un local, s'engage à remettre le local en ordre et à assurer un nettoyage par ses soins de l'espace occupé et au besoin de l'espace traversé.

Le preneur soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des salles et tarifs en vigueur de la location et des charges.

La signature de la convention confirme son adhésion au règlement d'utilisation des salles. Il est à noter que, comme les lieux disposent de plusieurs salles, plusieurs locations peuvent avoir lieu en même temps, chaque locataire n'ayant accès qu'à sa propre location. S'il y a vraiment incompatibilité entre une location régulière et une location « spectacle », priorité sera donnée au spectacle.

En cas de renonciation, l'acompte versé sera laissé au profit de l'ASBL Maison de la Ruralité sauf en cas de force majeure laissée à l'appréciation du Conseil d'administration.

La facture finale décomptera de la caution les charges telles que prévue au tarif location. Le solde sera reversé au compte bancaire du locataire.

Par sa signature, le locataire reconnaît le bon état des lieux et le bon fonctionnement du matériel mis à sa disposition.

Il s'engage à remettre les lieux en ordre à son départ.

En cas de défektivité constatée en cours de location, il s'engage à prévenir sans délai le représentant de l'ASBL Maison de la Ruralité mandaté à la gestion des locaux et chargé de l'inventaire en début et en fin de location.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du tarif fixé et du règlement des utilisateurs.

**Fait à Bioul, le ..... en deux exemplaires,**

**Contact téléphonique pour réservation, disponibilité et renseignements : Sabrina Mazzier : 0478/626518**

**Contact téléphonique avec le trésorier de l'ASBL : 0472/503466 ou 071799345**

**Compte CRELAN : BE44 1030 4144 5841**



**Maison de la Ruralité ASBL  
Place Vaxelaire 20  
5537 BIOUL  
N° entreprise : BE0645.990.306**

**Le représentant de l'ASBL Maison de la Ruralité**

**Le preneur (Avec mention « Lu et approuvé »)**

Le contrat doit être déposé ou envoyé au siège de l'ASBL Maison de la Ruralité à l'intention de Monsieur Nysten, trésorier. Le double vous sera renvoyé avec la signature du représentant de l'ASBL Maison de la Ruralité.

**Contact téléphonique pour réservation, disponibilité et renseignements : Sabrina Mazzier :  
0478/626518  
Contact téléphonique avec le trésorier de l'ASBL : 0472/503466 ou 071799345  
Compte CRELAN : BE44 1030 4144 5841**